



SMBL

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2020



SOMMAIRE

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES	4
1.1. COMPETENCES - TERRITOIRE.....	4
1.1.1. <i>Composition</i>	4
1.1.2. <i>Compétences</i>	4
1.1.3. <i>Périmètre d'intervention</i>	5
1.2. ORGANISATION - FONCTIONNEMENT.....	7
1.2.1. <i>Composition du Comité Syndical (au 1^{er} janvier 2020)</i>	7
1.2.2. <i>Fonctionnement général</i>	7
1.2.3. <i>Ressources – moyens financiers</i>	7
II. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	8
2.1 STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.....	8
2.2. CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	12
2.3. CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
2.4. STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2020.....	13
2.5. PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS.....	14
III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2020	15
IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES	17
4.1. SECTEUR AMONT DE MAREUIL = CTMA LAY AMONT.....	17
4.1.1. <i>Rappel du programme d'actions prévus pour 2020</i>	17
4.1.2. <i>Localisation générale des actions réalisées en 2020</i>	17
4.1.3. <i>Détails financiers des actions réalisées en 2020</i>	19
Détail des dépenses.....	19
Financement des actions.....	20
4.2. SECTEUR AVAL DE MAREUIL = CTMA LAY DU LAY AVAL.....	21
4.2.1. <i>Rappels préalables</i>	21
4.2.2. <i>Actions prévues et modifications au CTMA, par voie d'eau</i>	23
4.2.3. <i>Travaux</i>	23
4.2.3. <i>Bilan financier année 2020</i>	25
4.2.4. <i>Bilan des aides année 2020</i>	26
V. BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION	28
5.1. LISTE DES ACTIONS MENEES EN 2020.....	28
5.1. LISTE DES ACTIONS MENEES EN 2020.....	28
VI. BILAN DES ACTIVITES DE LA CLE DU SAGE DU LAY	32
6.1. RAPPELS DU TERRITOIRE DU SAGE.....	32
6.2. ENJEUX IDENTIFIES DANS LE SAGE.....	33
6.3. CONSTITUTION DE LA CLE DU SAGE DU LAY ET RECOMPOSITION EN DECEMBRE 2020.....	34
6.4. REUNIONS DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2020.....	34
6.5. SUJETS DE LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE DU LAY EN 2020.....	34
VII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE	36
7.1. LES DECISIONS DES COMITES SYNDICAUX.....	36
7.1.1. <i>COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2020</i>	36
7.1.2. <i>COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2020</i>	36
7.1.3. <i>COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2020</i>	37
7.1.4. <i>COMITE SYNDICAL DU 10 SEPTEMBRE 2020</i>	38
7.1.5. <i>COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2020</i>	38
7.1.6. <i>COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2020</i>	39

7.2. LES DECISIONS DU BUREAUX	39
7.2.1. BUREAU DU 10 MARS 2020.....	39
7.2.2. BUREAU DU 4 JUIN 2020.....	39
7.2.3. BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2020.....	40
7.2.4. BUREAU DU 21 OCTOBRE 2020.....	40
7.2.5. BUREAU DU 8 DECEMBRE 2020	40
7.3. LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.....	40

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES

Le SMBL, dans sa configuration actuelle, résulte du regroupement, au 1^{er} janvier 2020, de deux syndicats mixtes historiques du bassin du Lay :

- Le Syndicat Mixte Marais Poitevin Bassin du Lay (SMMPBL),
- Le **Syndicat mixte pour l'Entretien et la Restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay** (SYNERVAL).

Le SMMPBL, pour la partie aval du Bassin du Lay :

Créé à l'origine en 1981 par le Département de la Vendée, le SMMPBL a progressivement muté. Ces statuts ont été progressivement modifiés en 2019 pour qu'ils deviennent, début 2020, ceux de l'actuel SMBL.

Le SYNERVAL, pour la partie amont du Bassin du Lay :

Créé en mai 1985, sous le nom de Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Smagne (SMABS) avec 10 communes membres sur la partie amont de la Smagne, le SYNERVAL comptait, fin 2019, six Communautés de Communes membres : **Sud Vendée Littoral, le Pays de Chantonnay, le Pays de Fontenay-Vendée, le Pays des Herbiers, le Pays de Pouzauges, le Pays de Saint Fulgent - les Essarts.**

Sa mission comportait principalement des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau et des opérations sur les ouvrages hydrauliques appartenant aux collectivités du territoire, dans le cadre de Contrat Territoriaux conclus avec l'agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Vendée.

Au 1^{er} janvier 2020, le SYNERVAL a adhéré au SMBL et a été de fait dissous.

1.1. Compétences - Territoire

1.1.1. Composition

Depuis sa création, le SMBL, en vertu de ses statuts, a pour objet dans le périmètre défini ci-après : **« la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau intégrant le bassin versant amont du Lay en amont de Mareuil sur Lay, de leurs ouvrages hydrauliques, ainsi que des études s'y rapportant ».**

Au 1^{er} janvier 2020, sont adhérentes au SMBL, les 7 Communautés de Communes suivantes :

- **La communauté de communes Vendée Grand Littoral,**
- **La communauté de communes Sud Vendée Littoral,**
- **la communauté de Communes du Pays de Chantonnay,**
- **La communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée,**
- **la communauté de Communes du Pays des Herbiers,**
- **La communauté de communes du Pays de Pouzauges,**
- **la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - les Essarts,**

Une procédure d'adhésion de la **communauté de communes du Pays de la Chataigneraie**, a été menée en 2020 et cette collectivité est devenue adhérente par arrêté préfectoral n°2020-DRCTAJ-720 du 5 novembre 2020.

1.1.2. Compétences

Le syndicat exerce pour ses membres :

- la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement

- et d'autres missions ne relevant pas de la GEMAPI, prévues aux items 3° et 12° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement.

Il peut entreprendre l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant son champ de compétence, en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétences obligatoires exercées pour l'ensemble des membres, dans un tronc commun :

- **1°** - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- **2°** - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- **5°a)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre les inondations fluviales,
- **8°** - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; à l'exception de la lutte contre les espèces animales envahissantes,
- **12°** - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Dans ce cadre de l'item 12°, le Syndicat mixte a pour mission d'animer la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du LAY et d'être le support logistique et institutionnel pour assurer sa mise en œuvre et sa révision sous la responsabilité de la CLE.

Également dans le cadre de l'item 12, le Syndicat mixte peut informer, renseigner et sensibiliser le public sur la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Compétences à la carte (au choix des membres) :

Les membres qui en expriment le choix peuvent adhérer selon les modalités décrites à l'article « Procédure de transfert des compétences à la carte », à une ou plusieurs des compétences à la carte, visées ci-dessous :

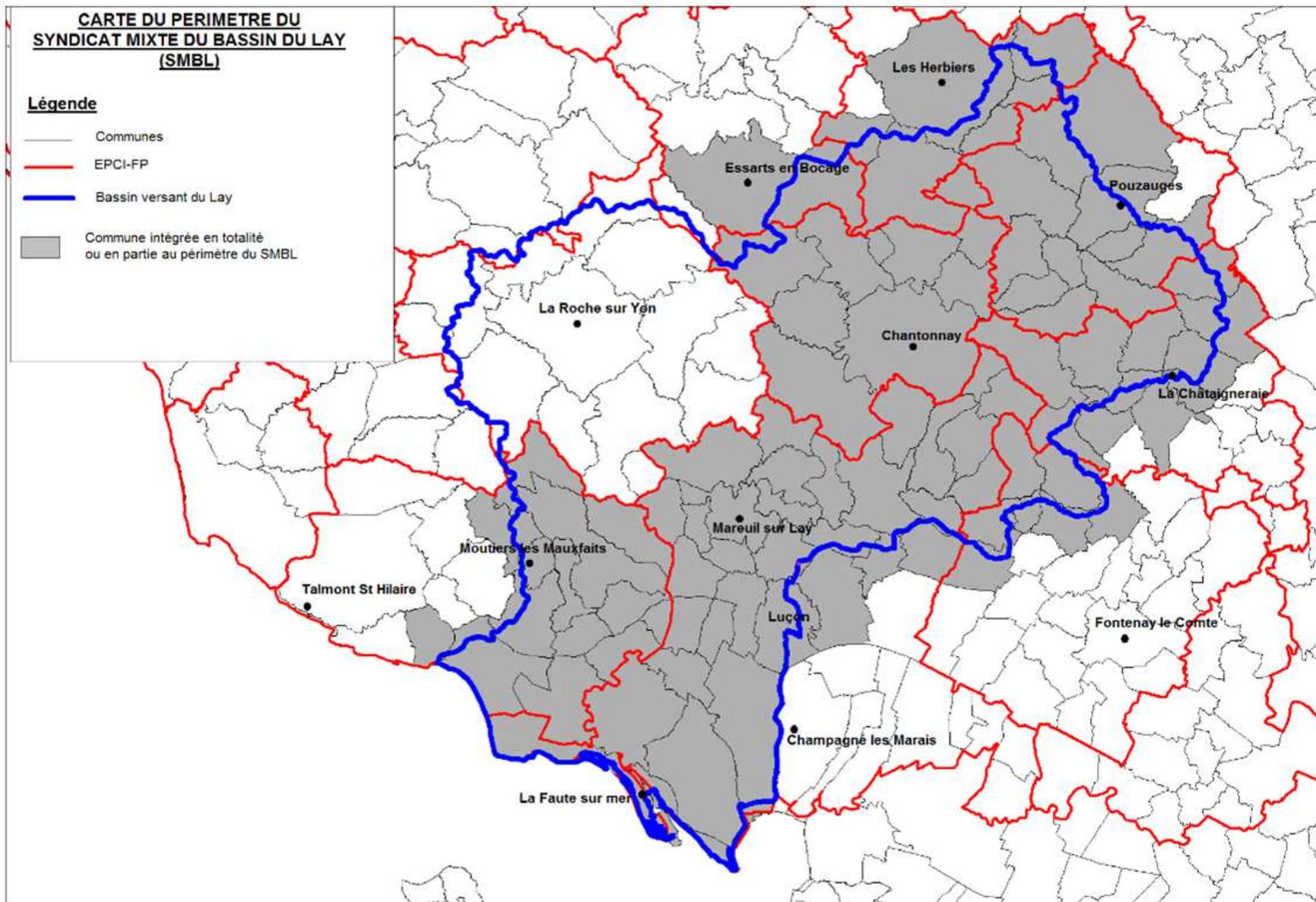
- **5°b)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre la mer.
- **3°** - L'approvisionnement en eau.

Dans le cadre de l'item 3°, compétence partagée du L 211-7 relative à la distribution d'eau, le syndicat mixte a pour mission de porter les études et travaux relatifs à la construction de retenues de substitution destinées à la régulation des aquifères par réduction des prélèvements estivaux par l'irrigation.

1.1.3. Périmètre d'intervention

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres, pour les parties de leur territoire comprises dans le périmètre hydrographique cohérent du bassin versant du Lay, exception faite des lacs ou plans d'eau dont l'objet premier est l'alimentation en eau potable, les activités de loisirs ou nautiques.

La carte ci-dessous permet de distinguer les limites du périmètre d'intervention du SMBL et le secteur concerné par le CTMA 2015-2019 dont les travaux se sont achevés en 2020.



Périmètre du SMBL au 5/11/2020 après adhésion de la CC du Pays de la Chataigneraie

1.2. Organisation - fonctionnement

1.2.1. Composition du Comité Syndical (au 1^{er} janvier 2020)

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical, assemblée délibérante du Syndicat, composée de délégués titulaires et suppléants élus par l'organe délibérant de chaque membre du Syndicat.

Le nombre des sièges des membres au Comité Syndical est déterminé en fonction de sa superficie dans le bassin versant hydrographique du Lay et en fonction de son linéaire de côtes dans le périmètre du Syndicat, comme suit :

EPCI-FP MEMBRES DU SMBL	NOMBRE DE DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PAYS DE CHANTONNAY	4	4
PAYS DE FONTENAY – VENDEE	2	2
PAYS DES HERBIERS	3	3
PAYS DE POUZAUGES	3	3
PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	2	2
SUD VENDEE LITTORAL	12	12
VENDEE GRAND LITTORAL	6	6
TOTAL	32	32

1.2.2. Fonctionnement général

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay est un Syndicat Mixte dit « fermé » ; c'est-à-dire composé de communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou exclusivement d'EPCI, par opposition aux syndicats mixtes « ouverts » associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public. A ce titre, il est directement régi par les articles L.5711-1 et suivants du CGCT.

Les Syndicats Mixtes ne sont pas des EPCI (EPCI : Syndicats de Communes, Communautés de Communes, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et métropoles), même s'ils constituent une forme de coopération locale.

Toutefois, par renvoi des articles propres aux Syndicats mixtes fermés, ils fonctionnent selon un panachage de dispositions communes aux EPCI en général et aux Syndicats de communes en particulier, sous réserve de quelques dispositions particulières propres aux syndicats mixtes.

Concernant leurs dispositions financières, les syndicats mixtes doivent majoritairement se référer, par renvoi, à celles des Communes.

1.2.3. Ressources – moyens financiers

Les ressources financières sont celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT et reposent principalement sur :

- **Les contributions des membres** associés, calculées selon les clés de répartition statutaires,
- **Les subventions**, principalement celles de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département et de la Région.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Structure du compte administratif 2020

La structure détaillée et analytique du compte administratif 2020 est présentée dans les tableaux en pages 3 et 4. Elle se résume comme suit pour 2020 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF						
1) Opérations de l'exercice	1 542 585,17 €	1 400 300,42 €	5 384 855,87 €	7 325 087,80 €	6 927 540,84 €	9 825 389,22 €
2) Résultat de l'exercice		57 715,25 €		1 940 142,13 €		1 997 857,38 €
3) Résultats reportés		1 194 736,12 €	488 304,25 €			1 194 736,12 €
4) TOTALX (1+3)	1 542 585,17 €	2 785 036,55 €	5 883 259,92 €	7 325 087,80 €	6 927 540,84 €	10 110 134,35 €
5) Restes à réaliser			308 721,12 €	1 960 848,80 €		
6) TOTALX CULIEUX (4-5)	1 542 585,17 €	2 785 036,55 €	6 191 981,04 €	9 195 947,80 €	7 734 589,21 €	11 817 984,15 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 242 451,38 €		2 993 966,56 €		4 236 417,94 €

Il ressort donc à la clôture de l'exercice 2020 :

- un **solde positif cumulé** en Section de Fonctionnement de : **+ 1 242 451,38 €**
- un **solde positif cumulé** en Section d'Investissement de : **+ 2 993 966,56 €**

Les Restes à réaliser

Les restes à réaliser constatés fin 2020 sont les suivants :

En dépenses :

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020	DISPONIBLE AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
CH. 16 Emprunts et dettes assimilées	Art. - 1641 Emprunts en euros			Convention Optimum - Restauration barrage du Braud	1 484 248,14	1 046 643,57	437 604,57	
CH. 20 Immobilisations incorporelles	Art. - 2031 Frais d'études	831 - Aménagement des eaux SMMPBL	PIF	Diagnostic du barrage de Moricq (9 698,40)	705 678,00	283 944,55	421 733,45	45 805,40
			PIM	MOE ouvrages de la Raque, des Wagons (9597), Réeesuyage LA FAUTE SUR MER Unima (15 000),				
		833 - Préservation Milieux Naturels Synchronal	GEMA	Etude continuité Ecologique -Peault -Drapelet (1 770), Etude bilan évaluation CTMA petit lay,lay médian, Smaene (9 740)				
CH. 21 Immobilisations corporelles	Art. - 21752 Installations de voiries	831 - Aménagement des eaux SMMPBL	PIM	Vendée expansion Foncier LA TRANCHE SUR MER (630), MOE Digue de LA TRANCHE SUR MER (85 200), Merlon de L'AIGUILLON SUR MER (81 685,72), MOE Travaux Dignes L'AIGUILLON SUR MER (11 400), Plan d'eau du Maupas LA TRANCHE SUR MER (84 000)	4 000 606,40	3 582 182,24	418 424,16	262 915,72
TOTAL								308 721,12

En recettes :

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020	DISPONIBLE AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
CH. 13 Subventions d'investissement	Art. - 1311 État	831 - Aménagement	PIM	MOE ouvrages de la Raque, des Wagons (3 200),	2 712 584,06	947 036,12	1 765 547,94	932 500,00
	Art. - 1312 Régions	831 - Aménagement des eaux SMMPBL	PIM	MOE ouvrages de la Raque, des Wagons (1 200), Réeesuyage LA FAUTE SUR MER Unima (3 480), MOE Digue de LA TRANCHE SUR MER (15 000), Merlon de L'AIGUILLON SUR MER (450 000), MOE Travaux Dignes L'AIGUILLON SUR MER (15 000)	1 143 162,49	99 827,89	1 043 334,60	484 680,00
	Art. - 1313 Départements	831 - Aménagement des eaux SMMPBL	PIM	MOE ouvrages de la Raque, des Wagons (1 200), Réeesuyage LA FAUTE SUR MER Unima (3 480), subvention submersion marine Le Rocher (50 145), MOE Digue de LA TRANCHE SUR MER (15 000), Merlon de L'AIGUILLON SUR MER (450 000), MOE Travaux Dignes L'AIGUILLON SUR MER (15 000)	967 357,61	133 866,91	833 490,70	399 825,00
	Art. - 1323 Départements	833 - Préservation Milieux Naturels Synerval	GEMA	étude bilan Smagne et petit Lay (2 200)	84 197,00	-	84 197,00	2 200,00
	Art. - 1326 Autres établissements	833 - Préservation Milieux Naturels Synerval	GEMA	Etude continuité Ecologique -Peault -Drapelet (22 636,80), Etude bilan évaluation CTMA petit lay,lay médian, Smagne (19 008)	144 780,33	-	144 780,33	41 644,80
TOTAL								1 860 849,80

Compte-tenu de ces éléments le compte administratif de l'exercice 2020 ne fait pas ressortir de besoin de financement mais un **excédent de financement en section d'investissement de 2 993 966,56€**,

Section de FONCTIONNEMENT

Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submesion marine		
DEPENSES	011	Charges à caractère général	10 488,72	559 967,13	277 183,41	
		dont contrat de prestation de service avec des entreprises	0,00	440 865,05	134 631,79	
		dont Entretien de voies et réseaux	0,00	60 318,89	93 427,65	
		dont Etudes et recherches	2 732,01	22 695,47	27 037,50	
	012	Charges de personnel et frais assimilés	104 549,62	230 997,98	100 056,01	
	65	Autres charges de gestion courante	41,81	10 429,88	5 127,47	
	66	Charges financières	0,00	14 000,26	121 262,98	
	67	Charges exceptionnelles	0,00	3 456,00	0,00	
	022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
		TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.	115 080,15	818 851,25	503 629,87	
		023	Virement à la section d'investissement			
		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 144,03	70 509,35	9 376,71
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	25 144,03	70 509,35	9 376,71		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.	140 224,18	889 360,60	513 006,58		

RECETTES	013	Atténuation de charges	1 395,00	1 395,00	1 395,00	
	74	Dotations, subventions et participations	97 331,83	792 271,11	664 491,04	
	74 71	Etat	0,00	21 895,94	2 262,76	
	74 72	Région - autres subventions et participations	11 500,00	24 382,33	0,00	
	74 738	Département - autres subventions et participations	0,00	93 830,06	0,00	
	74 751	Participations statutaires- groupements de Collectivité	6 426,00	497 000,00	660 000,00	
	74 758	Autres groupements de Collectivités	4 201,00	0,00	0,00	
	74 78	Autres (Agence de l'eau)	75 204,83	155 162,78	0,00	
	748	Autres subventions et participations (asso de marais)	0,00	0,00	2 228,28	
	75	Autres produits de gestion courante	0,36	0,47	0,22	
	76	Produits financiers	0,00	0,21	10,64	
	76	Produits financiers	0,00	0,00	369,81	
		TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.	98 727,19	793 666,79	666 266,71	
		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 154,47	20 964,53	4 520,73
		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	16 154,47	20 964,53	4 520,73	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	114 881,66	814 631,32	670 787,44		

SOLDE D'EXECUTION - EXERCICE 2021	-25 342,52	-74 729,28	157 780,86
RESULTAT REPORTE	43 966,44	468 293,52	672 476,16
SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	18 623,92	393 564,24	830 257,02

Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA Pl fluviale	Pl submersion marine	Réalisations BP 2020	
DEPENSES	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	88 992,05	976 738,65	1 065 730,70
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	89 103,46	194 841,09	283 944,55
	204	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	1 656,80	169 823,21	3 594 236,80	3 765 716,81
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	4581	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	65 994,90	65 994,90
	020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 656,80	347 918,72	4 831 811,44	5 181 386,96
	040	opérations d'ordre de transfert entre section	15 894,47	21 137,86	4 607,40	41 639,73
	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	161 928,98	161 928,98
045	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	15 894,47	21 137,86	166 536,38	203 568,71	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 551,27	369 056,58	4 998 347,82	5 384 955,67	
RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves	188,08	247 438,95	605 132,13	852 759,16
	10 222	FCTVA	188,08	247 438,95	605 132,13	852 759,16
	10 68	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	231 000,00	0,00	231 000,00
	13	Subventions d'investissement reçues	0,00	32 592,00	2 739 386,77	2 771 978,77
	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	3 301 411,00	3 301 411,00
	21	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	65 994,90	65 994,90
	4582	opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	65 994,90	65 994,90
	024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	188,08	280 030,95	6 777 919,70	7 058 138,73
	021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 298,76	71 072,87	9 658,46	105 030,09	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	161 928,98	161 928,98	
045	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	24 298,76	71 072,87	171 587,44	266 959,07	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 486,84	351 103,82	6 949 507,14	7 325 097,80	
SOLDE D'EXECUTION - EXERCICE 2021		6 935,57	-17 952,76	1 951 159,32	1 940 142,13	
RESULTAT REPORTE		23 983,54	-259 509,21	-262 778,58	-498 304,25	
SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE		30 919,11	-277 461,97	1 688 380,74	1 441 837,88	

Compte -tenu de la fusion des deux syndicats SMBL et SYNERVAL au 1^{er} janvier 2020, il n'est pas possible d'effectuer une comparaison significative du compte administratif 2020 aux comptes des années antérieures.

2.2. Charges et ressources de la section de fonctionnement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2020 :

Charges à caractère général :59%
Charges de personnels et frais assimilés :30%
Autres charges de gestion courante : 1%
Charges financières : 10%
Charges exceptionnelles : 0%
Dépenses imprévues : 0%

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2020 :

Participations des Collectivités membres :74,64%

Subventions :25.06%

dont Etat :1,55%
dont Département : 6%
dont Région : 2%
dont Agence de l'Eau : 14,78%
dont autres groupement de collectivités : 0 ,2%
dont associations de marais :0,1%

Atténuations de charges :0 ,2%

Autres produits de gestion courante : 0,1%

Produits financiers : 0%

2.3. Charges et ressources de la section d'Investissement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2020 :

Emprunts et dettes assimilés : 20,56%
Immobilisations incorporelles : 5,48%
Subventions d'investissement versées :0%
Immobilisations corporelles : 72,67%
Immobilisations en cours : 0%
Opérations pour comptes de tiers : 1,27%
Dépenses imprévues : 0%

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles d'investissement réalisées en 2020 :

Dotations, fonds divers et réserves :12%
Dont FCTVA : 8,81%
Dont Excédents de fonctionnement capitalisés :3,27%
Subventions d'investissement reçues : 39,27%
Emprunts et dettes assimilés : 46,77%
Produit des cessions d'immobilisations :0,9%
Opérations pour comptes de tiers : 0,9%
Produit des cessions d'immobilisations : 0%

2.4. Structure de la dette au 31/12/2020

Au 31/12/2020, les prêts en cours sont les suivants :

Période	N°	Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD	IRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux
		Référence											
2020	E1	TRAVAUX RESTAURATION DIGUE 00068186626	30/03/2011	10	A	30/06/2020	350 000,00	39 749,79	0,00	1 427,02	39 749,79	41 176,81	3,5900
2020	E2	PIM - TRAVAUX RESTAURATION D 00068186626	30/03/2011	10	A	15/01/2024	350 000,00	76 500,00	3 501,26	2 385,46	18 000,00	20 385,46	3,4200
2020	E3	PIM - Travaux barrage du Braud 10000701722	13/07/2017	20	T	30/07/2037	767 880,00	695 161,92	111 209,05	12 835,07	33 317,37	46 152,44	1,8800
2020	E4	PIM - Transfert prêt GEMAPI LA FA 00054022710	10/01/2018	15	T	10/07/2024	500 000,00	166 520,63	686,00	593,98	34 802,84	35 396,82	0,3300
2020	E5	PIM - Transfert prêt GEMAPI CC Sud 8353212	01/01/2013	20	T	15/04/2033	915 000,00	699 521,87	200 785,69	30 005,82	38 906,26	68 912,08	4,3800
2020	E6	PIM - Transfert de prêt GEMAPI Mon279441eur/0298611	01/01/2018	15	A	01/05/2028	510 000,00	340 393,04	56 787,21	13 343,41	32 270,33	45 613,74	3,9200
2020	E7	PIM - Transfert prêt GEMAPI CC Sud 1316322	08/08/2018	17	T	01/04/2034	412 500,00	362 500,00	34 610,61	5 711,15	25 000,00	30 711,15	1,5000
2020	E8	PIM - Transfert prêt GEMAPI CCSud 1316323	08/08/2018	28	T	01/10/2045	466 824,44	433 479,80	78 492,84	6 905,45	16 672,32	23 577,77	1,5000
2020	E12	PIM - Travaux submersion marine 10001065286	12/04/2019	20	T	15/08/2038	1 488 796,14	1 431 534,75	212 222,25	24 410,54	76 348,52	100 759,06	1,7400
2020	E14	GEMA - SYNERVAL 2010 CMO 350 39353 000203243 02	01/10/2010	15	S	01/10/2025	350 000,00	160 982,91	12 752,47	5 141,55	24 671,25	29 812,80	3,3200
2020	E15	GEMA - SYNERVAL 2011 CDC 80 00 1213438	01/02/2012	15	A	02/02/2027	80 000,00	49 147,12	8 270,12	2 216,54	5 237,69	7 454,23	4,5100
2020	E17	GEMA - SYNERVAL 2013 CE 290000 8486303	05/11/2013	15	T	11/11/2028	290 000,00	174 000,08	24 690,64	6 453,23	19 333,32	25 786,55	3,9800
2020	E18	PIM - Transfert de la digue de Grue 10000201811	01/01/2021	15	T	10/04/2029	80 000,00	56 928,42	11 415,85	2 596,13	4 871,31	7 467,44	4,7100
2020	E19	PIM - Travaux Muret Merlon - Aiguill 10001785573	19/06/2020	20	T	15/12/2040	326 243,00	326 243,00	45 819,77	0,00	0,00	0,00	1,3600
2020										114 025,35	369 181,00	483 206,35	
Total général										114 025,35	369 181,00	483 206,35	

Nouvel emprunt 2020

Courant 2020, le Syndicat a contracté un nouvel emprunt de 900 000€. Les caractéristiques du prêt figurent dans le tableau ci-dessus. Fin 2020 seuls 326 243€ ont été débloqués.

Comptabilisation de l'emprunt optimum (emprunt assorti d'une ligne de trésorerie)

Le SMBL a souscrit en juin 2018 un emprunt optimum. Il s'agit d'un crédit moyen terme (ligne de trésorerie avec possibilité de consolidation en emprunt long terme).

Ce contrat porte sur un montant maximum de 6 000 000€ à taux variable EURIBOR 3 mois +0.87 %.

La phase de consolidation se fera au plus tard en juin 2023 si les sommes débloquées ne sont pas totalement remboursées par le syndicat.

Fin 2020, les montants débloqués se montent à 4 839 996 €. Les intérêts versés en 2020 sont de 20 838,70€.

Capital restant dû au 31/12/2020 : 4 317 239,26€

2.5. Principaux indicateurs et ratios financiers

Population DGF du SMBL	126 658
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant	11,35 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant	12,31 €
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	31,97 €
Encours de dette en euros par habitant	36,25 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	30,30%
(DRF + remb. de dette en capital hors convention optimum soit 369 181€) / RRF	160,60%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	259,82%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	294,58%

- ***Epargne brute/épargne nette***

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice et rembourser la dette en capital. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement » (CAF).

Au 31 décembre 2020, l'épargne brute est de 121 106 €.

Fin 2020, l'épargne nette ou autofinancement net (l'épargne brute – remboursement en capital de la dette) **est de -248 075€.**

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est de 7.77% : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

- ***Durée de désendettement***

Au 31/12/2020, l'épargne brute étant de 121 106€ € tandis que le capital restant dû est de 4 591 425,15 €, **la durée de désendettement du Syndicat est de 38 années.**

III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2020

L'adhésion du SYNERVAL au SMBL au 01/01/2020 a entraîné la dissolution du SYNERVAL et le transfert de 3 agents au SMBL et par conséquent la création de 3 postes avec l'adaptation du tableau des effectifs.

- L'effectif de la collectivité fin 2020 est de 10 agents.

	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Contractuels sur emploi non permanents (publics/privés)
En nombre	8	2	
En ETP	7.6	2	

- Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	3	0	3	2.6
Technique	5	2	7	7
Culturelle	0	0		
Sportive	0	0		
Médico-sociale	0	0		
Animation	0	0		
Police	0	0		
Total	8	2	10	9.6

- Répartition par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	3	3
Catégorie B	3	3
Catégorie C	4	3.6

Les mouvements de personnel : Aucun mouvement de personnel en 2020.

Le nombre d'heures travaillées par agent est de 35h par semaine soit 151,6 h par mois.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours, auxquels s'ajoutent le cas échéant 2 jours au titre du fractionnement des congés.

- Le personnel titulaire au 31/12/2020

Agent	Fonction	Grade	Temps de travail
	Animateur de la CLE du SAGE	Ingénieur Principal	Temps complet
	Maître de digues	Technicien principal 1 ^e cl	Temps complet
	Animateur CTMA	Technicien	Temps complet

	Technicien Rivières	Ingénieur	Temps complet
	Technicien Rivières	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
	Secrétaire - Comptable	Adjoint Administratif Principal de 1^e cl	Temps complet
	Secrétaire - Comptable	Adjoint Administratif Territorial	Temps complet
	Secrétaire - Comptable	Adjoint Administratif Principal de 1^e cl	Temps non complet 60 %

- Le personnel non titulaire au 31/12/2020

Agent	Fonction	Grade	Temps de travail
	Technicienne PAPI	Ingénieur	Temps complet
	Technicien	Technicien	Temps complet jusqu'au 31/07/2021

- Recrutements 2021

Fonction	Grade	Temps de travail
Agent des interventions techniques suivi de digues	Adjoint Technique Territorial	Temps complet

IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES

4.1. Secteur amont de Mareuil = CTMA Lay amont

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.1.1. Rappel du programme d'actions prévus pour 2020

Pour 2020, avaient été inscrits au BP les crédits pour le programme d'actions suivant :

- Réalisation des dernières actions du CTMA Petit Lay, Lay médian Smagne et affluents 2015-2019,
- Travaux de désenvasement et d'entretien du système du clapet de la chaussée du moulin de la Ville de Mouchamps,
- Travaux de restauration du ruisseau du Parc Soubise : réalisation de la dernière tranche de travaux (mise en défend).

4.1.2. Localisation générale des actions réalisées en 2020

La carte ci-dessous permet de localiser les différentes actions menées en 2020 en matière de gestion des milieux aquatiques sur l'amont du bassin versant du Lay.

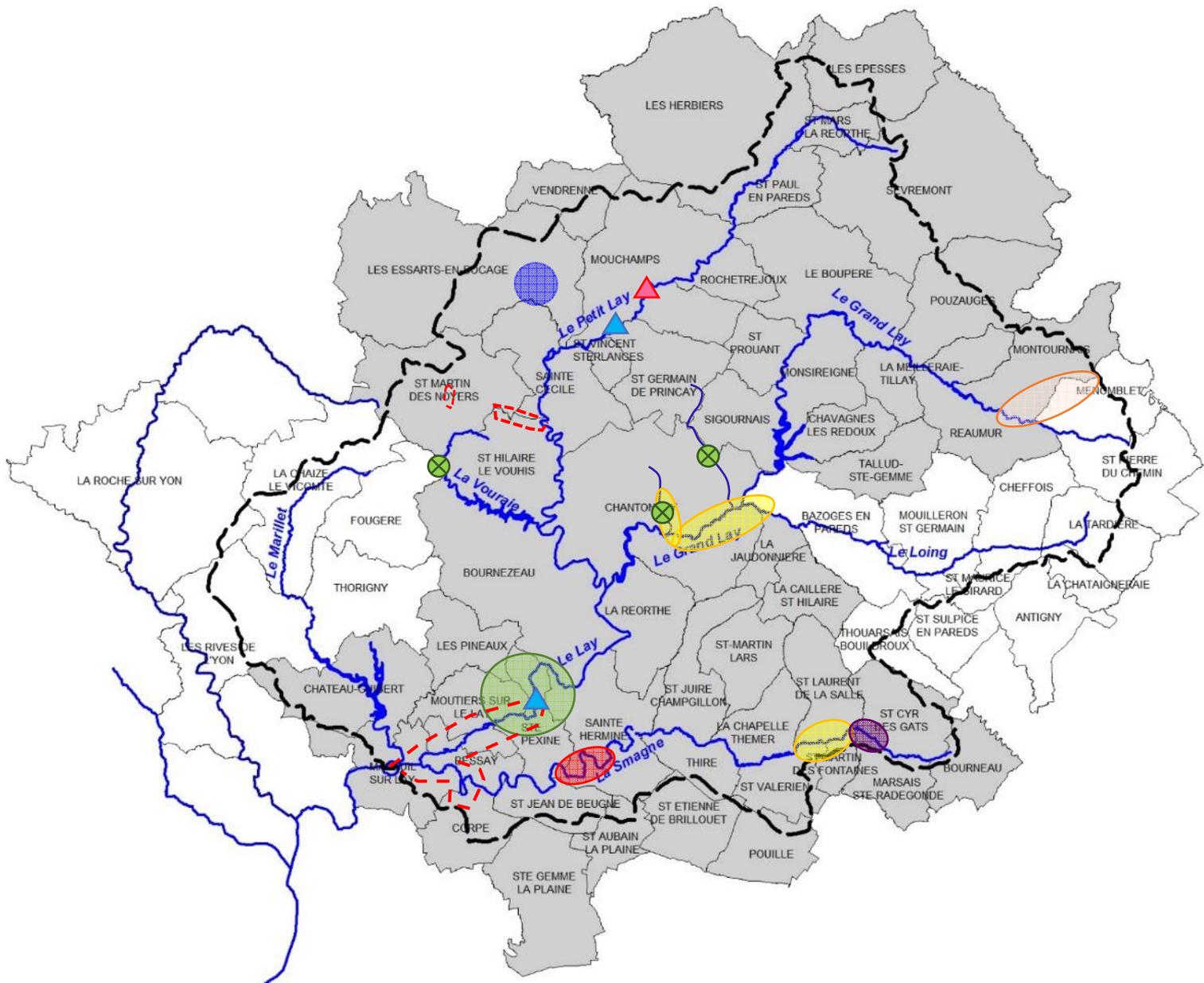
Légende

Travaux du CTMA

-  Travaux de gestion de la ripisylve et des embâcles
-  Travaux de mise en défend (abreuvoirs, clôtures franchissement)
-  Travaux d'effacement d'ouvrage (barrage d'étiage)
-  Travaux de restauration morphologique du lit mineur
-  Secteur de lutte contre la jussie
-  Etude continuité sur ouvrage de Péault (Lay) et de Drapelet (Petit Lay)
-  Point de suivi (IBG-DCE et/ou IPR)

Autres travaux

-  Désenvasement et entretien du système du clapet du moulin de la ville de Mouchamps
-  Travaux de restauration du ruisseau du Parc Soubise (mise en défend)
-  Financement de travaux sur les affluents du Grand Lay amont menés par le CPIE



4.1.3. Détails financiers des actions réalisées en 2020

Détail des dépenses

En 2020, près de 274 000 € ont été dépensés pour la Gestion des Milieux Aquatiques sur l'amont du bassin versant, soit 67 % du montant prévu au BP :

- 236 751 € (86 %) pour les actions du CTMA Petit Lay, Lay médian Smagne et affluents,
- 37 188,91 € (14 %) pour d'autres travaux, sur le ruisseau du Parc, la chaussée du moulin de Mouchamps, de la chaussée de Frilot, et divers travaux d'entretien,

SECTEUR AMONT					
611	CTMA	Gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Lay	125 000,00 €	146 410,90 €	117%
611	CTMA	Gestion de la jussie	4 500,00 €	4 323,90 €	96%
611	CTMA	Restauration morphologique du lit – Smagne amont	8 000,00 €	10 414,80 €	130%
611	CTMA	Restauration morphologique du lit – Smagne aval	68 700,00 €	7 888,92 €	11%
611	CTMA	Effacement d'ouvrages – Smagne aval	8 200,00 €	2 358,00 €	29%
611	CTMA	Travaux de mise en défend (abreuvement, clotures, franchissement)	96 655,00 €	51 393,30 €	
611	CRBV	Ruisseau du Parc (abreuvoirs/clôtures/gué aménagés)	10 848,00 €	9 446,40 €	87%
611	HORS CT	Travaux de curage et d'entretien du clapet à Mouchamps	27 580,00 €	19 490,51 €	71%
611	HORS CT	Travaux divers (barrage d'étiage/ entretien passe à poissons / chaussée de Frilot)	10 000,00 €	8 252,00 €	83%
TOTAL compte 611			359 483,00 €	259 978,73 €	72%
617	CTMA	IBG et IPR - Suivi CTMA année 5	3 400,00 €	3 311,18 €	97%
TOTAL compte 617			3 400,00 €	3 311,18 €	97%
TOTAL FONCTIONNEMENT			362 883,00 €	263 289,91 €	73%
2031	CTMA	Etude bilan – nouveau programme	16 620,00 €	4 344,00 €	26%
2031	CTMA	Etude ouvrage Drapelet-Péault dont étude géotechnique	5 540,00 €	6 306,00 €	114%
TOTAL compte 2031			22 160,00 €	10 650,00 €	48%
2033	CTMA	Frais d'insertion	2 000,00 €	0,00 €	0%
TOTAL compte 2033			2 000,00 €	0,00 €	0%
2158	CTMA	Aménagement d'une passe à anguilles	15 000,00 €	0,00 €	0%
TOTAL compte 2158			15 000,00 €	0,00 €	0%
2041582	CTMA	Subvention Travaux du CPIE sèvre et Bocage	5 576,00 €	0,00 €	0%
TOTAL compte 22041582			5 576,00 €	0,00 €	0%
TOTAL INVESTISSEMENT			44 736,00 €	10 650,00 €	24%
TOTAL PROGRAMME AMONT			407 619,00 €	273 939,91 €	67%

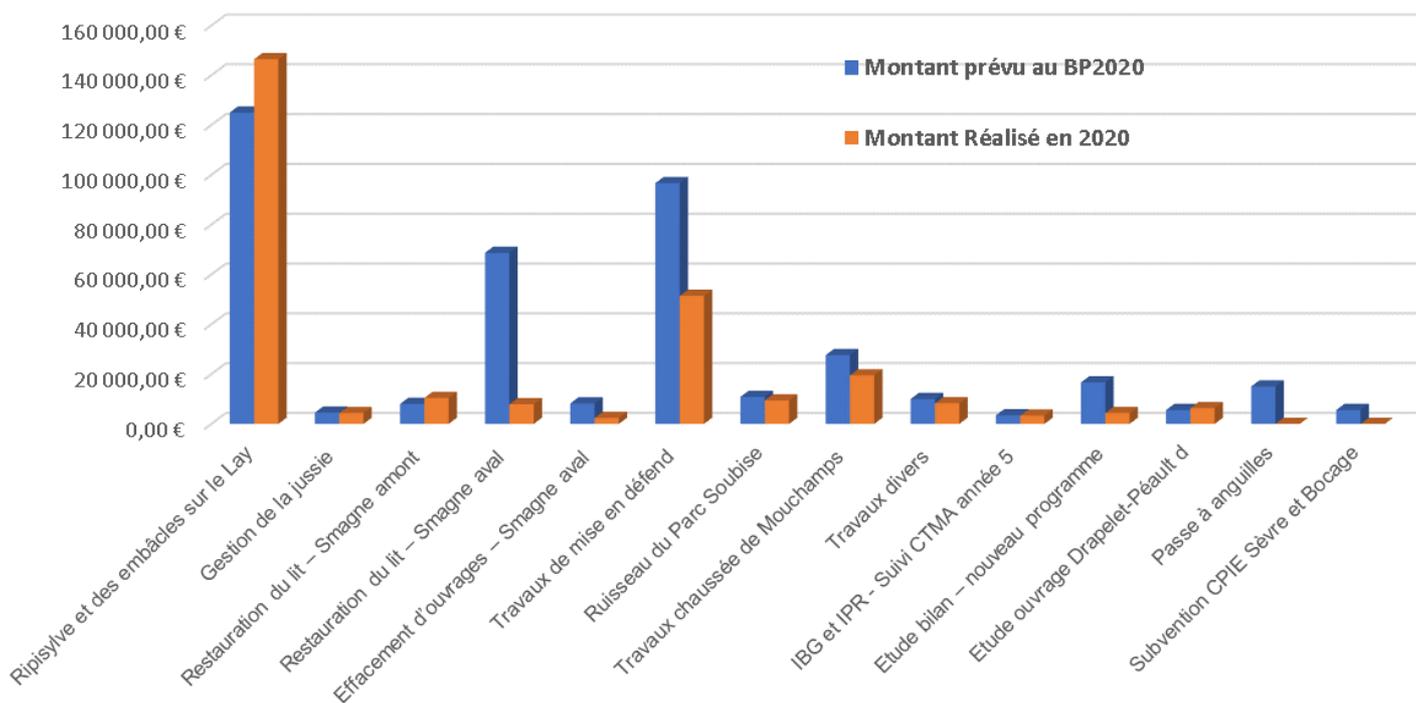
Détail de l'exécution du BP 2020 pour les dépenses de GEMA Amont

Analyse de l'exécution budgétaire des dépenses

On peut noter que les travaux réalisés correspondent globalement aux montants qui étaient prévus au BP.

Une seule action n'a pas été réalisée : l'aménagement d'une passe à anguilles à Dissais. Ce projet, encore en cours de réflexion, pourrait finalement être mis en œuvre en 2021. D'autres actions sont encore en cours et s'achèveront en 2021 :

- Les travaux d'effacement d'ouvrage et de restauration du lit sur la Smagne aval,
- L'étude bilan/élaboration d'un nouveau programme d'actions.



Financement des actions

Le Syndicat bénéficie d'aides financières pour la réalisation de certains de ses projets :

- Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de Département de la Vendée sont accordées aux actions du programme,
- Dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) : les travaux de restauration du ruisseau du Parc Soubise et de ses affluents, et certains travaux du CTMA non financés à 80%, font l'objet d'un financement par la Région des Pays de la Loire.

Le tableau en page suivante présente les subventions perçues en 2020 pour les différents programmes, déclinés par dossiers présentés aux financeurs.

Compte	Désignation GEMA - CT	Montant Réalisé	Aides AELB	Aides CD85	Aides CR PDL	TOTAL des aides
SECTEUR AMONT						
611	Gestion des embâcles sur le Lay	34 992,00 €	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €
611	Restauration de ripisylve Lay	111 418,90 €	0,00 €	17 188,15 €	7 411,00 €	24 599,15 €
611	Gestion de la jussie	4 323,90 €	3 026,73 €	1 405,95 €	0,00 €	4 432,68 €
611	Restauration morphologique du lit – Smagne amont	10 414,80 €	9 997,34 €	1 484,24 €	0,00 €	11 481,58 €
611	Restauration morphologique du lit – Smagne aval	7 888,92 €	0,00 €	5 150,83 €	0,00 €	5 150,83 €
611	Effacement d'ouvrages – Smagne aval	2 358,00 €		608,10 €	0,00 €	608,10 €
611	Abreuvoirs	26 511,84 €	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €
611	Clôtures	19 673,46 €	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	6 300,00 €
611	Franchissements (arche PEHD,...)	5 208,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
611	Ruisseau du Parc (abreuvoirs/clôtures -hors opération)	9 446,40 €	0,00 €	0,00 €	7 411,00 €	7 411,00 €
611	Travaux de curage et d'entretien du clapet à Mouchamps	19 490,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
611	Mise en place et retrait des batardeaux Smagne aval	1 932,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
611	Entretien passe à poisson Mareuil	560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
611	Désencombrement chaussée de Frilot	5 760,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL compte 611		259 978,73 €	13 024,07 €	53 337,27 €	14 822,00 €	81 183,34 €
617	IBG et IPR - Suivi CTMA année 3	0,00 €	903,24 €	0,00 €	0,00 €	903,24 €
617	IBG et IPR - Suivi CTMA année 5	3 311,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL compte 617		3 311,18 €	903,24 €	0,00 €	0,00 €	903,24 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		263 289,91 €	13 927,31 €	53 337,27 €	14 822,00 €	82 086,58 €
2031	Etude bilan – nouveau programme (opération 12)	4 344,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031	Etude ouvrage Drapelet-Péault (opération 12) dont étude géotechnique	6 306,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RAR	Etude Grand Lay amont et affluent (RAR)	0,00 €	17 616,00 €	0,00 €	0,00 €	17 616,00 €
TOTAL compte 2031		10 650,00 €	17 616,00 €	0,00 €	0,00 €	17 616,00 €
2033	Frais d'insertion (opération 12)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL compte 2033		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158	Aménagement d'une passe à anguilles (opération 12)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158	Restauration du vannage de Mareuil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL compte 2158		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2041582	Subvention Travaux du CPIE sèvre et Bocage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL compte 22041582		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		10 650,00 €	17 616,00 €	0,00 €	0,00 €	17 616,00 €
TOTAL PROGRAMME AMONT		273 939,91 €	31 543,31 €	53 337,27 €	14 822,00 €	99 702,58 €

Détail de l'exécution du BP 2020 pour les recettes de la GEMA amont, par sous-dossiers

Analyse de l'exécution budgétaire des recettes

Sur 265 022 € de subventions attendues en 2020, seuls 99 702,58 € ont été perçus. Ceci représente 36,4 % des dépenses réalisées, ce qui est proche de ce qui était prévu (37,6 %).

A noter : des recettes ont été perçues pour des actions réalisées les années précédentes (en jaunes dans le tableau). D'autres recettes seront attendues en 2021 pour les travaux réalisés cette année.

4.2. Secteur aval de Mareuil = CTMA Lay du Lay aval

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.2.1. Rappels préalables

Le CTMA 2 a été signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrages le 05 septembre 2018, à La Bretonnière La Claye.

Le contrat du Lay porte sur 90 kms de cours d'eau et 25 600 ha de marais et associe 13 maîtres d'ouvrages (Syndicat Mixte Bassin du Lay, les Associations Syndicales Autorisées de marais, le

Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ainsi que l'EPMP).

Les principales actions inscrites sont les suivantes :

- entretien et restauration de la végétation rivulaire
- curage des canaux en marais
- lutte contre les espèces envahissantes
- réfection d'ouvrages hydrauliques en marais
- restauration de la continuité écologique
- pose de clôtures et réalisation d'abreuvoirs
- adoucissement et protection de berges

L'arrêté préfectoral n°18-DDTM 85-579 du 23 juillet 2018 déclare les travaux inscrits dans la CTMA 2 du Lay aval d'intérêt général.

L'arrêté préfectoral n°18-DDTM 85-580 du 23 juillet 2018 autorise les travaux au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) mène l'animation et la coordination du contrat territorial milieu aquatique (CTMA) du Lay aval. Outre le SMBL, 12 maîtres d'ouvrages se sont joints à cette démarche :

- Association Syndicale Autorisée, ASA, des grands marais de la Claye,
- ASA Vallée du Lay,
- ASA foncière de Triaize,
- ASA des marais de Luçon,
- ASA des prises de Triaize,
- ASA des grands marais de Triaize,
- ASA des prises de St Michel en l'Herm,
- ASA des marais de St Michel en l'Herm,
- ASA des marais desséchés de Moricq,
- Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- La Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- L'Etablissement Public Marais Poitevin.
-

Le SMBL apporte un soutien méthodologique et technique aux opérations d'entretien et de restauration du marais en mettant à disposition un technicien rivières et marais.

Dans le cadre du CTMA, le SMBL peut intervenir :

- En apportant un soutien technique et administratif auprès des ASA de marais pour les opérations relevant de leurs compétences
- Sous sa propre maîtrise d'ouvrage statutaire
- Comme animateur du CTMA, sans intervention particulière pour des opérateurs portant leur propre programme d'actions (PIMP, Conservatoire du littoral).

4.2.2. Actions prévues et modifications au CTMA, par voie d'eau

4.2.3. Travaux	Voie d'eau/ouvrage	Année réal. Or	Etat travaux	Quantité définie	Qté MO et marché
Communication		1	Re 2021	1	
Sous-total communication et information A3:				1	
Indicateurs de suivi	suivi complémentaires IPR sur CE	1	Supprimé	3	
Indicateurs de suivi	suivi complémentaires IBG sur CE	1	Supprimé	3	
Sous-total indicateurs A3 (report A1) :				6	
Indicateurs de suivi	pêches électriques	3	Maintien	4	4
Indicateurs de suivi	suivi des vases	3	Supprimé	6	
Indicateurs de suivi	suivi sites frayères	3	Supprimé	5	
Sous-total indicateurs A3 :				15	4
Lutte contre la jussie	VE concernées	3	Maintien	1	1
Lutte contre le baccharis	VE concernées	3	Re 2021	1	
Lutte contre le myriophyle du Brésil	Le Gorgeais	3	Maintien	1	1
Sous-total plantes envahissantes A3:				3	2
Curage	fossé de la réserve	1	Maintien	1300	1300
Sous-total curage A3 (report A1+A3) :				1300	1300
Curage	fossé ceinture cnal Lairoux	2	Maintien	1000	1000
Curage	fossé cnal Lairoux	2	Maintien	600	600
Sous-total curage A3 (report A2) :				1600	1600
Baccage des estuaires	Raque et Chenal Vieux	3	Maintien	1	1
Sous-total baccage des estuaires A3 :				1	1
Sauvegarde piscicole	Fossé de la réserve	1	Maintien	1300	1
Sous-total sauvegarde piscicole A3 (report A1+A3) :				1300	1
Sauvegarde piscicole	Fossé ceinture cnal Lairoux	2	Maintien	1000	1000
Sauvegarde piscicole	Fossé cnal Lairoux	2	Maintien	600	600
Sous-total sauvegarde piscicole A2 :				1600	1600
Restauration des mares d'abreuvement	Fossé de la réserve	3	Supprimé	2	0
Sous-total restauration des mares A3 :				7	7
Elagage sur ripisylve dense	Fossé ceinture cnal Lairoux	2	Maintien	350	210
Elagage sur ripisylve dense	Fossé du quartier Rouet	2	Maintien	770	1010
Elagage sur ripisylve dense	Le Clochay	3	Maintien	800	800
Sous-total élagage sur ripisylve A 2:				1920	2020
Restauration sur ripisylve très légère	Graon amont	1	Re 2021	1 230	
Restauration sur ripisylve légère	Graon amont	1	Re 2021	80	
Restauration sur ripisylve moyenne	Graon amont	1	Re 2021	130	
Restauration sur ripisylve lourde	Graon amont	1	Re 2021	3 045	
Sous-total restauration sur ripisylve A3 (report A 1):				5 385	900
Restauration sur ripisylve (Légère, moyenne...)	Fossé Châlon	3	Maintien	6740	6740
Restauration sur ripisylve (Légère, moyenne...)	La Marzelle	3	Re 2021	720	
Sous-total restauration sur ripisylve A3				7 460	6740
Protection de berge	Fossé de la réserve	1	Maintien	140	130
Protection de berge	Route du pont Bertin	1	Maintien	100	100
Sous-total protection de berge A3 (report A1) :				240	230
Protection de berge	Fossé de Chanteloup	2	Maintien	170	170

Protection de berge	Fossé de Noailles	2	Maintien	100	100
Protection de berge	Marigny + Graon	2	Maintien	200	69
Sous-total protection de berge A3 (report A2)				470	339
Protection de berge	Canal Neuf (Le Clochay)	3	Maintien	800	800
Sous-total protection de berge A3				800	800
Adoucissement de berges	Fossé de la réserve	1	Maintien	1150	2305
Sous-total adoucissement de berge A3 (report A1) :				1150	2305
Adoucissement de berges	Fossé ceinture canal Lairoux	2	Maintien	90	90
Sous-total adoucissement de berge A3 (report A2) :				90	90
Pose de clôtures	Fossé neuf	1	Maintien	1 850	3600
Pose de clôtures	Fossé de la réserve	1	Maintien	1 150	2600*
Pose de clôtures	Fossé de la Claye	1	Re 2021	600	
Pose de clôtures	Graon amont	1	Re 2021	660	
Sous-total pose de clôtures A3 (report A1) :				4260	3600
Pose de clôtures	Fossé ceinture canal Lairoux	2	Maintien	1500	1260
Sous-total pose de clôtures A3 (report A2) :				1500	1260
Pose de clôtures	Fossé de la réserve	3	Maintien	1260	*
Pose de clôtures	Fossé chalon	3	Re 2021	2070	
Pose de clôtures	La Marzelle	3	Re 2021	1300	
Sous-total pose de clôtures A3				4630	
Aménagement abreuvoir	Fossé de la réserve	1	Maintien	1	6
Aménagement abreuvoir	Graon amont	1	Re 2021	11	
Sous-total abreuvoirs A3 (report A1) :				12	6
Aménagement abreuvoir	Fossé ceinture canal Lairoux	2	Supprimé	3	
Aménagement abreuvoir	Fossé du quartier Rouet	2	Maintien	1	1
Sous-total abreuvoirs A3 (report A2)				4	1
Aménagement abreuvoir	Fossé chalon	3	Re 2021	20	
Aménagement abreuvoir	La Marzelle	3	Re 2021	13	
Sous-total abreuvoirs A3				33	
Arbre en travers	Graon amont	1	Re 2021	5	
Sous-total retrait arbres A3 (report A1) :				5	
Arbre en travers	Fossé chalon	3	Maintien	26	19
Arbre en travers	La Marzelle	3	Re 2021	27	
Sous-total retrait arbres A3				53	19
Gestion encombrés	Graon amont	1	Re 2021	21	
Gestion encombrés (retrait clôtures)	Graon amont	1	Re 2021	2	
Sous-total gestion encombrés A3 (report A1) :				23	
Gestion encombrés	Fossé chalon	3	Maintien	28	28
Gestion encombrés (retrait clôtures)	Fossé chalon	3	Maintien	4	4
Gestion encombrés	La Marzelle	3	Re 2021	27	
Gestion encombrés (retrait clôtures)	La Marzelle	3	Re 2021	12	
Sous-total gestion encombrés A3				71	32
Restauration morphologique R2 (recharge granulats)	Graon amont	1	Re 2021	1 345	
Sous-total restauration morphologique A3 (report A 1) :				1 345	
Restauration morphologique R2 (recharge granulats)	Fossé chalon	3	Re 2021	615	
Restauration lit dans talweg naturel (tracé historique)	Fossé chalon	3	Re 2021	165	
Restauration lit dans talweg naturel (tracé historique)	La Marzelle	3	Re 2021	475	
Restauration morphologique R1 (divers. écoulements)	La Marzelle	3	Re 2021	270	

Restauration morphologique R2 (recharge granulats)	La Marzelle	3	Re 2021	620	
Sous-total restauration morphologique A3				2 145	
Aménagement petit ouvrage	Graon amont	1	Re 2021	1	
Sous-total continuité écologique A3 (report A1) :				1	
Ouvrage de franchissement bovins (pont, buses, 1/2 buse)	Graon amont	1	Re 2021	1	
Sous-total ouvrage de franchissement A3 (report A1) :				1	
Ouvrage de franchissement bovins (pont, buses, 1/2 buse)	La Marzelle	3	Re 2021	1	
Ouvrage de franchissement bovins (pont, buses, 1/2 buse)	Fossé chalon	3	Re 2021	5	
Remplacement ouvrage de franchissement (pont, buses)	Fossé chalon	3	Re 2021	1	
Sous-total ouvrage de franchissement A3				7	
Effacement ouvrage	Graon amont	1	Re 2021	1	
Sous-total effacement ouvrage A3 (report A1) :				1	
Retrait ouvrage de franchissement (pont, buses)	Marzelle	3	Re 2021	2	
Effacement ouvrage	Marzelle	3	Re 2021	1	
Sous-total effacement ouvrage A3				3	
TR Fonctionnement A3		1	Maintien	1	
Sous-total TR fonctionnement A3:				1	
TR Poste (salaire et charge) A3		1	Maintien	1	
Sous-total TR Poste (salaires et charges) A3:				1	
Etude continuité ouvrage	vanne de Pré jaillards	1	Re 2021	1	
Etude continuité ouvrage	vanne du graon	1	Re 2021	1	
Etude continuité ouvrage	porte de la chapelle	1	Re 2021	1	
Etude continuité ouvrage	porte des Portes	1	Re 2021	1	
Etude continuité ouvrage (complémentaire)	barrage de Morteveille	1	Maintien	1	1
Etude continuité ouvrage (complémentaire)	barrage de Moricq	1	Maintien	1	1
Sous-total études A3 (report A1) :				6	
Acquisition de zones humides	parcelles Morteveille	1	Re 2021	1	
Sous-total acquisition de zones humides A3 (report A1) :				1	

* 2600 ml de clôtures électriques provisoire. La définitive sera posée en 2021, après tassement des berges.

4.2.3. Bilan financier année 2020

Travaux	Coût HT déterminé	Coût HT marché	Coût HT réel OE	Reste à réaliser HT
Sous-total communication et information A3 :	15 000	0	0	0
Sous-total indicateurs A3 :	18 600	6075	6075	0
Sous-total plantes envahissantes A3 :	35 000	24 210	24210	0
Sous-total curage A3 :	22 350*	13312	13312	0
Sous-total baccage des estuaires A3 :	25 000	29000	29000	0
Sous-total sauvegarde piscicole A3 :	13 410	3520	3520	0
Sous-total élagage sur ripisylve A3 :	12 530	13098	13098	0
Sous-total restauration sur ripisylve A3 :	34 770	21937	21937	0
Sous-total protection de berge A3 :	181 200	118300	118203	0
Sous-total adoucissement de berge A3 :	72 300	33667	33667	0
Sous-total pose de clôtures A3 :	27 000	32420	19940	12 480
Sous-total abreuvoirs A3 :	4 000	6368	6368	0
Sous-total retrait arbres A3 :				
Sous-total gestion encombres A3 :	5 420	14 775	14775	0
Sous-total restauration morphologique A3 :	26 700	26 517	0	26 517
Sous-total TR fonctionnement A3 :	14 000	12960	12960	0

Sous-total TR Poste (salaires et charges) A3 :	41 000	50670	50670	0
Sous-total études A3 :	18 000	17725	11609	6 116
TOTAL GENERAL:	566 280	424 554	379 344	45 113

* curage 1000m à 5 €/ml pour le reste à réaliser ceinture Lairoux + prévi ct pour le reste

*sauv.pisci 1000m 3€/ml et idem ci-dessus

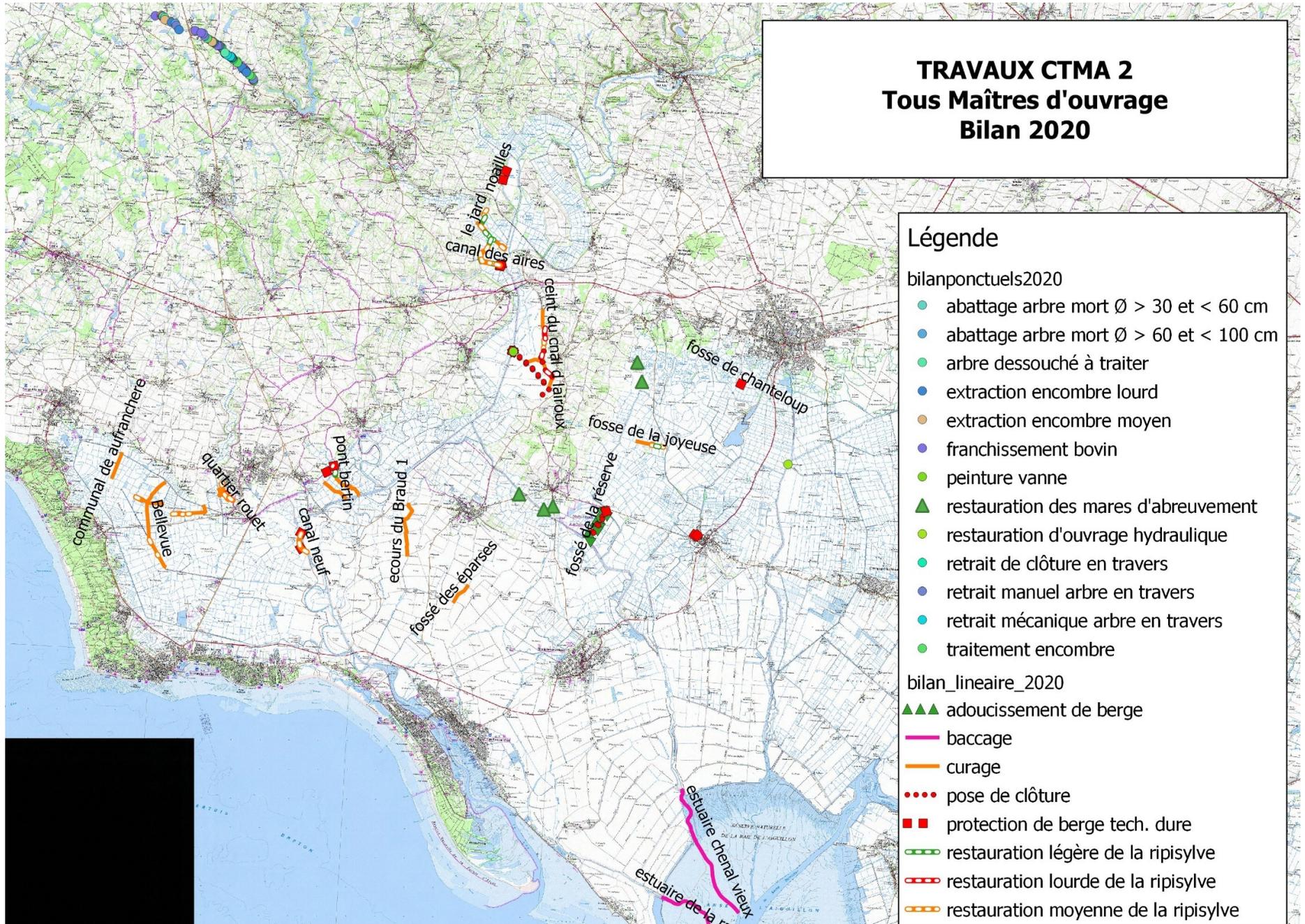
4.2.4. Bilan des aides année 2020

Les montants des aides ci-dessous sont basés sur les montants des marchés ou devis.

Travaux	Coût HT marché	AELB	Département	Région	AELB	Département	Région
		Taux TTC	Taux HT	Taux HT	Montant	Montant	Montant
Communication et information A3 :		50%	0%	20%	0	0	0
Indicateurs A3 :	6 075	50%	10%	00%	3037.50	607.50	0
Plantes envahissantes A3 :	24 210	40%	40%	0%	8 715.60	12 105	0
Curage A3 :	13 312	30%	50%	0%	4792	6 656	0
Sous-total baccage des estuaires A3 :	29 000	0%	0%	0%	0	0	0
Sauvegarde piscicole A3 :	3 520	30%	50%	0%	1268	1 760	0
Elagage sur ripisylve A3 :	13 098	30%	50%	0%	4 715	6549	0
Restauration sur ripisylve A3 :	21 937	30%	30%	0%	7 897	6 581	0
Protection de berge A3 :	118 300	0%	50%	0%	0	59 150	0
Adoucissement de berge A3 :	33 667	50%	30%	0%	20 200	10 100	0
Pose de clôtures A3 :	32 420	50%	30%	0%	19 452	9 726	0
Abreuvoirs A3 :	6 368	50%	30%	0%	3 821	1 910	0
Retrait arbres, gestion encombrés A3 :	14 775	30%	30%	0%	5 319	4 432	0
Restauration morphologique A3 :	26 517	50%	30%	0%	15 910	7 955	0
Sous-total TR fonctionnement A3 :	12 960	50%	0%	0%	6 480	0	0
Sous-total TR Poste (salaires et charges) A3 :	50 670	50%	0%	0%	25 335	0	0
Sous-total études A3 :	17 725	80%	0%	0%	17 016	0	0
TOTAL GENERAL :	424 554				143 958.10	127 531.5	0

Des tableaux détaillés des actions réalisées et des subventions perçues par les 12 autres maîtres d'ouvrages accompagnés par le SMBL, sont détaillés dans le rapport d'activités spécifiques.

TRAVAUX CTMA 2 Tous Maîtres d'ouvrage Bilan 2020



V. BILAN DES ACTIVITES inondation et submersion

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions du PAPI et hors PAPI. Il est disponible au siège du SMBL.

5.1. Liste des actions menées en 2020

Dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Lay Aval

- Création d'un observatoire du littoral
- Création d'un observatoire du risque et de la vulnérabilité
- Information du public sur les risques
- Mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- Actions pour la réduction de la vulnérabilité du bâti
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de ressuyage sur la commune de La Faute sur Mer
- Travaux de restauration des ouvrages de protection dans le secteur de la Belle Henriette
- Travaux de restauration du Merlon entre le Pont et la Pergola à l'Aiguillon sur Mer
- Restauration des digues et des ouvrages de la Baie de l'Aiguillon
- Gestion de l'érosion côtière
- Animation du PAPI et coordination des maîtres d'ouvrages
- Animation du PAPI et état d'avancement des actions
- Coordination et assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages

Actions hors PAPI

- Erosion de dune au Maupas – mise en place d'enrochements
- Réunion d'organisation en cas d'alerte VVS
- Gestion des ouvrages de protection classés
- Etude de définition du système d'endiguement
- Obligations réglementaires à mener (décret 2007-1735)
- Mise en œuvre des obligations réglementaires

5.1. Liste des actions menées en 2020

Les cartes suivantes présentent l'état d'avancement des travaux et des études sur les digues et les ouvrages du territoire.

ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX SUR LES DIGUES ET LES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN JANVIER 2021



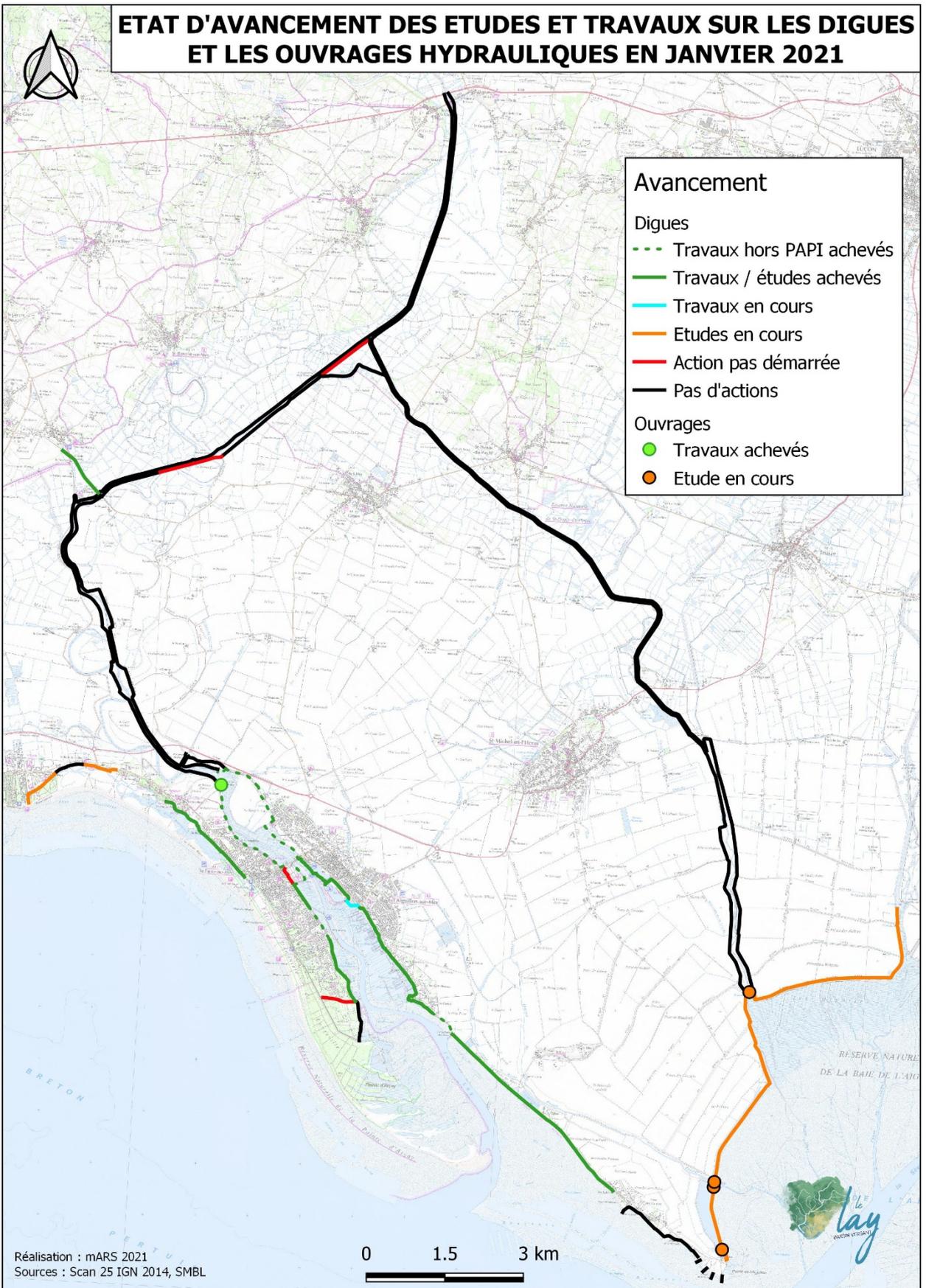
Avancement

Digues

- - - Travaux hors PAPI achevés
- Travaux / études achevés
- Travaux en cours
- Etudes en cours
- Action pas démarrée
- Pas d'actions

Ouvrages

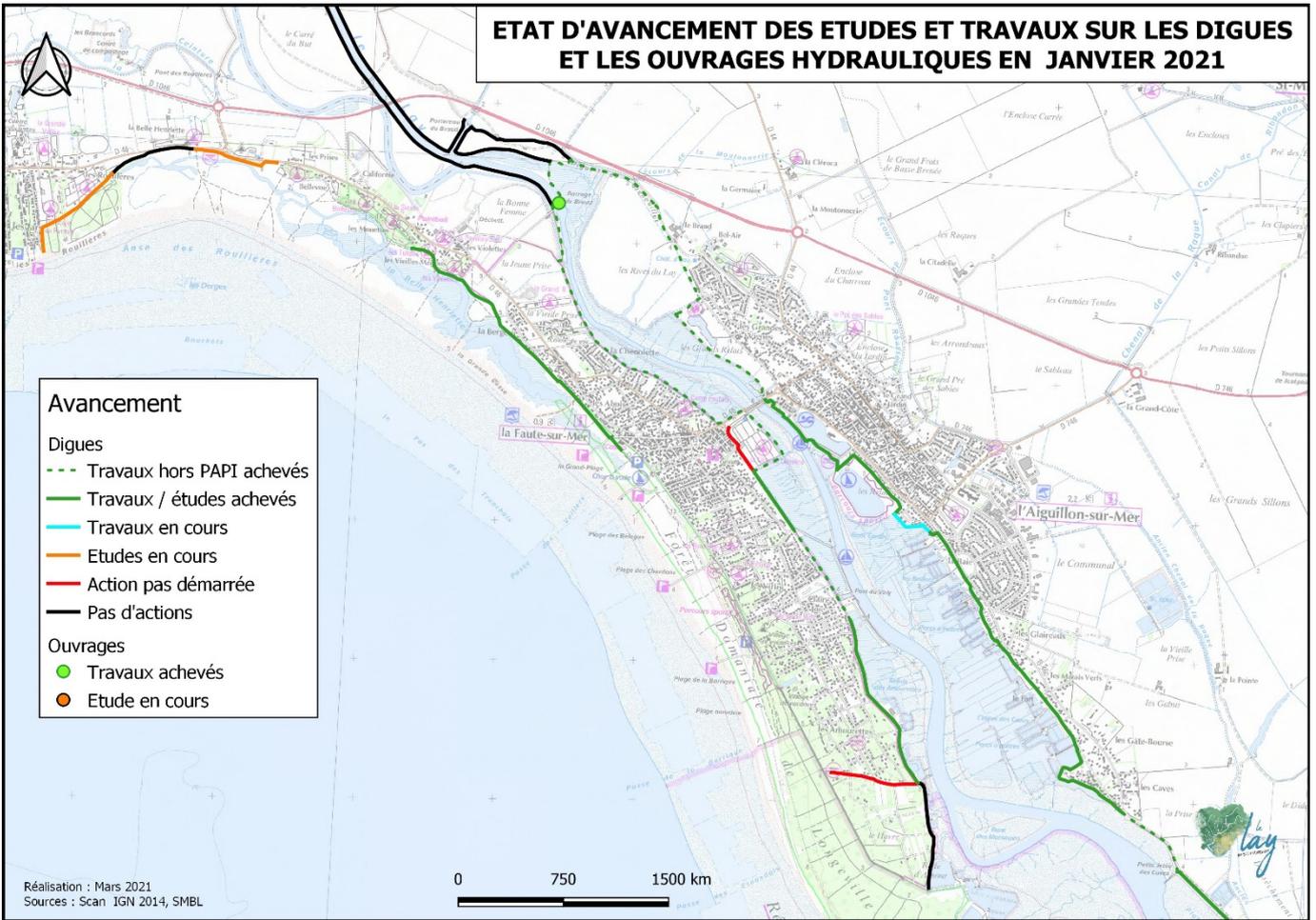
- Travaux achevés
- Etude en cours

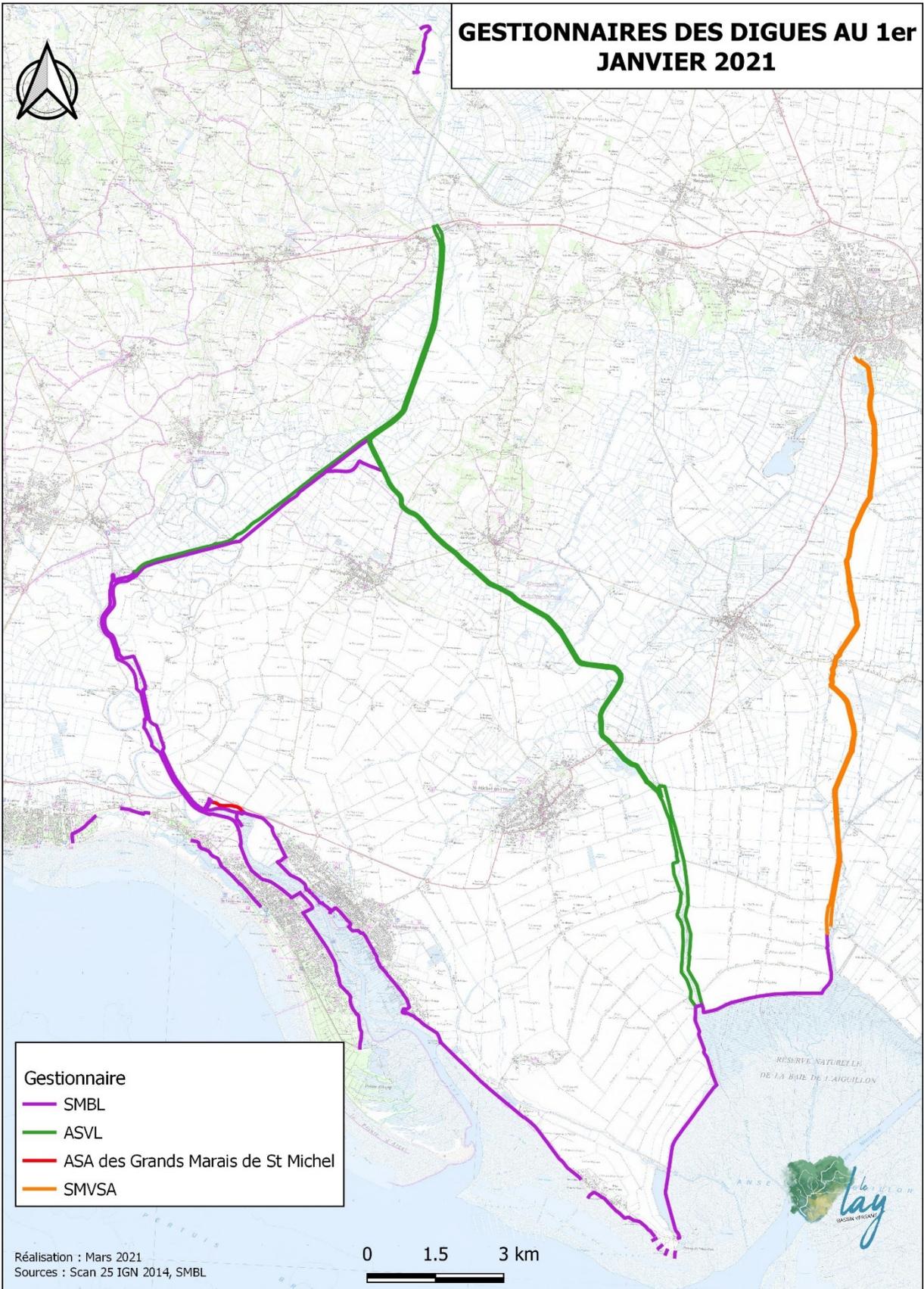


Réalisation : MARS 2021
Sources : Scan 25 IGN 2014, SMBL



ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX SUR LES DIGUES ET LES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN JANVIER 2021





VI. BILAN DES ACTIVITES de la CLE du SAGE du LAY

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions de la CLE du SAGE du LAY. Il est disponible au siège du SMBL.

6.1. Rappels du territoire du SAGE

Le périmètre du SAGE est différent du périmètre du SMBL car il correspond exactement à celui du bassin versant hydrographique du LAY.

Le périmètre et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lay ont été respectivement définis par arrêtés préfectoraux le 29 avril 1997 et le 09 décembre 1997. La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE a été confiée au Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin Versant du Lay en 1998.

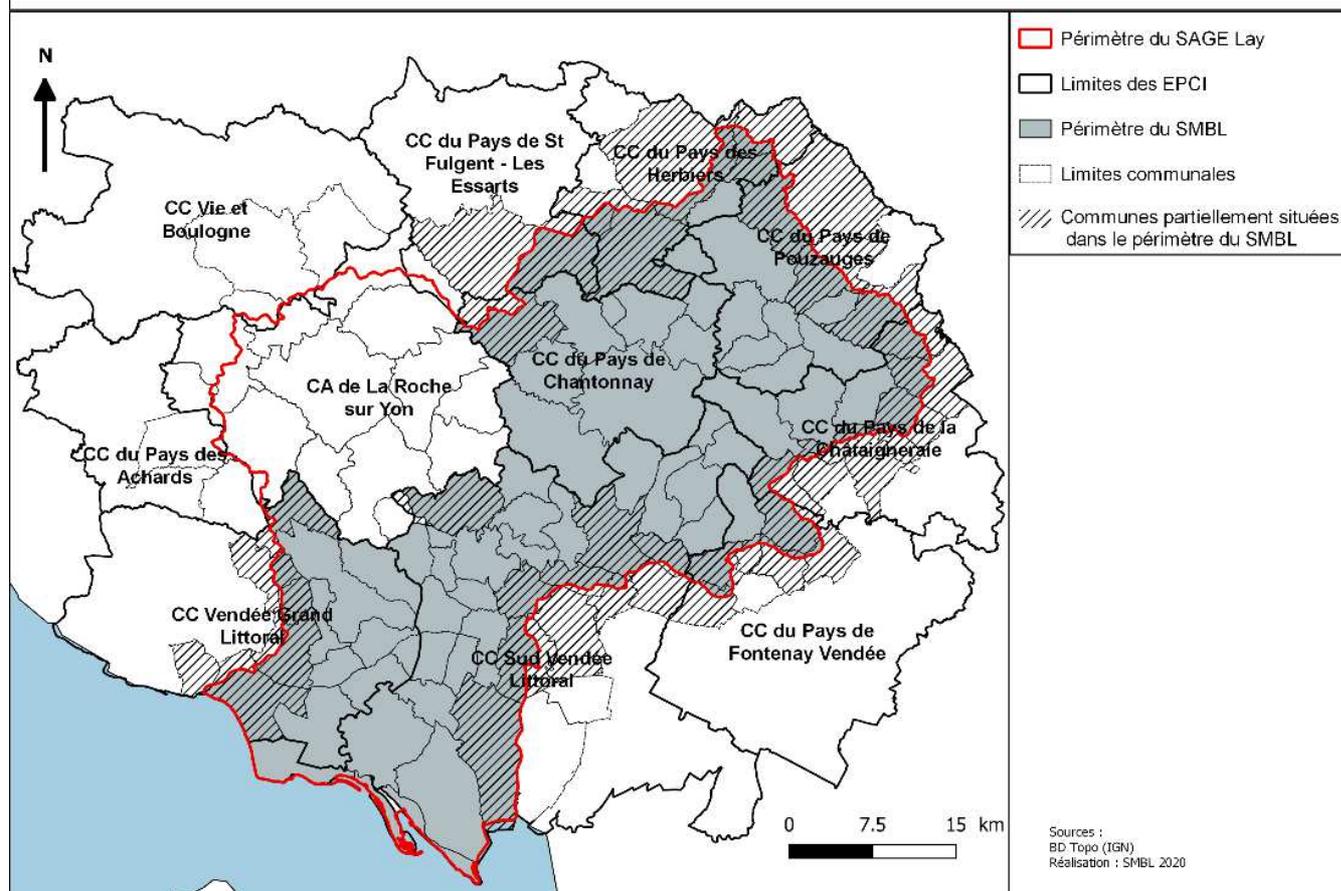
La surface du SAGE occupe 2 190 km². Le SAGE du Lay est intégralement compris dans le département de la Vendée. Selon l'arrêté préfectoral du 29 avril 1997, le SAGE couvre 105 communes, dont 74 complètement et 31 partiellement.

Le bassin versant hydrographique du Lay couvre 1977 km² selon les données de la BDCARTHAGE®. Le périmètre du SAGE comprend en plus du bassin hydrographique, les communes de Chasnais, Les Magnils Reigniers, Luçon et Triaize dont les marais sont alimentés par les eaux superficielles du Lay.

En 2016, ce périmètre de SAGE qui comportait des erreurs de tracé manifestes a été revu. Après une consultation et différentes corrections, le périmètre du SAGE du LAY fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral du 2 février 2017 (délimitation en vert).



Carte du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin du Lay



6.2. Enjeux identifiés dans le SAGE

L'élaboration du SAGE du Lay a mis en évidence les 9 enjeux suivants inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) :

1. La qualité des eaux de surface
2. La prévention des risques liés aux inondations
3. La production d'eau potable
4. Le partage des ressources en eau de surface en période d'étiage
5. La gestion soutenable des nappes
6. La qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique
7. Le bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau
8. Les zones humides du bassin
9. La gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais.

Ces 9 enjeux font l'objet d'objectifs et de dispositions dans le PAGD et de règles dans le règlement du SAGE.

6.3. Constitution de la CLE du SAGE du LAY et recomposition en décembre 2020

En 2020, les élections municipales et communautaires prévues en mars ont été repoussées en juin en raison de la pandémie de la COVID 19. De ce fait l'arrêté de recomposition de la CLE nommant les différentes instances n'a pu être établi que le 8 décembre 2020.

Ce décalage a donc bloqué toute possibilité de réunion de la CLE, en plus des périodes de confinement, de mars 2020 à janvier 2021.

La CLE compte dorénavant 58 membres.

6.4. Réunions de la CLE du SAGE du LAY en 2020

En 2020, seule une CLE s'est tenue pour les décisions suivantes :

- APPROBATION DU DERNIER RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CLE DU 28 NOVEMBRE 2019
- AVENANT AU CRBV 2017-2019 POUR 2020
- ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU CRBV 2017-2019 PAR LE CPIE SÈVRE ET BOCAGE
- CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE UNIQUE DE BASSIN DU LAY AU 1^{ER} JANVIER 2020
- ETUDES POUR L'ACTUALISATION DU SAGE EN 2020
- PROJET DE CTMA CADRE MARAIS POITEVIN
- PROJET DE DISPOSITION 7C4 POUR LE FUTUR SDAGE 2022-2027.

6.5. Sujets de la cellule d'animation du SAGE du LAY en 2020

SUJETS ABORDES	TACHES	LIEN AVEC LE SAGE ET LE SDAGE
Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)	Comité technique et comité de pilotage à l'élaboration du CTMA du LAY amont	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)	Avenant au programme 2017-2019 puis mises en œuvre Informations aux maîtres d'ouvrages concernés, Suivi des subventions	Mise en œuvre du SAGE
Suivi des niveaux dans le Marais Poitevin	Suivi des mesures afin de définir des NOEd, des NOEf et des NCR Règlements d'eau, fuseaux de gestion avec EPMP et contrat de marais avec les ASA	Disposition 7C4 du SDAGE
Suivi des débits en période d'étiage et des DOE	Participation aux réunions de gestion du LAY ré alimenté en période d'étiage	Chapitre 7 du SDAGE (DOE)
Irrigation et réserves de substitution en bordure du marais Poitevin Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ)	Participation en tant qu'animateur au CTGQ Mise en œuvre du CTGQ	Dispositions 7C1 et 7C4 du SDAGE Chapitres 8 et 9 du SAGE
Compétence Gestion des milieux aquatiques	Etude de simplification de la gouvernance et mise en place de la	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE

et prévention des inondations (GEMAPI)	GEMAPI	
Gouvernance	Mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI : modification des statuts, mise à disposition des digues classées communales, simplification de la gouvernance et mutualisation au syndicat mixte compétent	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE
Gestion des crues et des inondations PAPI	Participation en tant qu'animateur et maître d'ouvrage aux diagnostics de digues et aux projets de restauration nécessaires : le Braud Suivi des Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) et Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE

VII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

7.1. Les décisions des comités syndicaux

7.1.1. COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2020

- Installation du Comité Syndical
- Approbation du dernier relevé de décisions du comité syndical SMBL du 13 décembre 2019
- Élections
- Élection des Vice-Présidents
- Constitution du bureau et détermination du nombre de membres
- Élection des autres membres du bureau
- FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICES PRESIDENTS AYANT RECU DELEGATION DE FONCTIONS
- DELEGATIONS DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL ACCORDEES AU PRESIDENT,
- DELEGATIONS DE POUVOIRS ACCORDEES AU BUREAU, AUX VICE-PRESIDENTS...
- VOTE DU BUDGET PAR NATURE AVEC PRESENTATION FONCTIONNELLE
- Débat d'Orientations Budgétaires 2020 pour le budget principal 850
- Débat d'Orientations Budgétaires 2020 pour le budget 872
- Convention de superposition à l'Aiguillon sur Mer avec M. MOURAT (restaurant Chez Julie)
- COMPET.OPTIONNELLE/SUBMERSION MARINE/ convention d'occupation sur la parcelle AI 364 avec M. MOURAT (restaurant Chez Julie)
- AVENANT – PROLONGATION DE DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION AVEC LE CPIE SEVRE ET BOCAGE
- Demande de subvention pour l'animation et la mise en œuvre du Contrat Régional de Bassin Versant et du SAGE du LAY en 2020 à la Région Pays de Loire
- AMORTISSEMENTS : HARMONISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT, A COMPTER DE 2020

7.1.2. COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2020

- Approbation du dernier relevé de décisions du comité syndical SMBL du 27 février 2020
- SYNERVAL - Vote du Compte de Gestion 2019 du receveur
- SYNERVAL - Présentation et vote du Compte Administratif 2019
- SYNERVAL - Clôture de l'AP /CP n°12 pour les actions du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) relevant de la section d'Investissement
- SYNERVAL - CLOTURE DE L'AE /CP N°13 POUR LES ACTIONS DU CTMA RELEVANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET ASSOCIEES AUX FUTURS MARCHES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, D' ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL
- BUDGET PRINCIPAL 850 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR
- Budget Principal 850 - Présentation et vote du Compte Administratif 2019
- Budget Principal 850 - Affectation des résultats de l'exercice 2019 de l'ex-Synerval et de l'ex-SMBL
- Vote du Budget Principal Prévisionnel 850 pour 2020
- Participations des Communautés de Communes membres pour 2020
- PARTICIPATIONS DES EPCI AU BUDGET DE LA CLE DU SAGE DU LAY POUR 2020
- DEMANDE D'ADHESION DE LA CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

- CHOIX D'UN EXPLOITANT DES BARRAGES DE MORTEVIEILLE, MORICQ, LE BRAUD ET LA CHENOLETTE
- CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC DU BARRAGE DE MORICQ
- Avenant en 2020 pour le Contrat Régional de Bassin Versant 2017-2019
- Accueil d'un stagiaire au printemps 2020
- Projet de CTMA cadre Marais Poitevin porté par l'Etablissement Public du Marais Poitevin
- Convention de transfert des données SMBL vers le SIEMP
- Budget 872 - Vote du Compte de Gestion 2019 du receveur
- Budget 872 - Vote du compte administratif 2019
- Budget 872 - Affectation du Résultat du budget annexe prévisionnel 2020
- BUDGET 872 - VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2020 (BP 872)
- BUDGET 872 - VOTE DE LA REDEVANCE POUR VENTE D'EAU AUX ABONNES
- CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DES OUVRAGES DE PROTECTION A L'AIGUILLON SUR MER ET GESTION DES OUVRAGES AMOVIBLES DE PROTECTION EN CAS DE RISQUE DE SUBMERSION MARINE
- CONVENTION AVEC LES ELEVEURS POUR LES DIGUES DE REBRAS DU POLDER II A SAINT MICHEL EN L'HERM
- Convention pose de ganivelle et fil lisse avec la mairie de La Tranche sur Mer
- Demande de subventions pour gestion douce du trait de côte : pose de ganivelles et fil lisse (action 7.14 du PAPI)

7.1.3. COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2020

- Approbation du dernier relevé de décisions du comité syndical SMBL du 10 mars 2020
- Retrait de la délibération 2020-0310-11 du 10 mars 2020 portant adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie et modification des statuts du SMBL
- Nouvelle délibération sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie et modification des statuts du SMBL relatives à l'extension de périmètre
- Compte-rendu des décisions du Bureau réuni le 4 juin 2020
- Compte-rendu des décisions du Président :
- Création d'un emploi : Technicien Territorial
- Création d'un emploi : Adjoint Technique Territorial
- Transfert de gestion de la digue en rive droite du canal de Luçon entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et le SMBL
- Convention avec la SAFER Pays de Loire pour l'acquisition de parcelles privées sous les digues fluviales du LAY
- Transfert de la digue Grues Grenouillet et du Bot Grolleau par l'ASA des Grands Marais de Saint Michel en L'Herm
- Convention de superposition et de gestion des ouvrages traversant la digue de Grues Grenouillet avec l'ASA des Grands Marais de Saint Michel en L'Herm
- Avenant 2020 au Protocole d'accord sur la prestation de service pour l'exploitation des ouvrages de Morteveille, Moricq, le Braud, les Wagons et la Raque entre le SMBL et l'ASA Vallée du Lay
- Abonnement à la couche « réseaux » de GEO VENDEE
- DM 1 au budget 2020 : Ouverture de crédits pour la récupération des avances
- DM 2 au budget 2020 : Ouverture de crédits pour la participation financière de la CC Sud Vendée Littoral

7.1.4. COMITE SYNDICAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

1. Installation du Comité Syndical
2. ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY
3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS
4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
5. DETERMINATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
6. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
7. DELEGATIONS DE POUVOIR DU COMITE SYNDICAL VERS LE PRESIDENT
8. DELEGATIONS DE POUVOIR DU COMITE SYNDICAL VERS LE BUREAU
9. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENT
10. DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DU LAY (CLE DU SAGE DU LAY)
11. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
12. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE E-COLLECTIVITES
13. Approbation du dernier relevé de décisions du comité syndical SMBL du 19 juin 2020
14. PRESENTATION DU NOUVEAU LOGO DU SMBL
15. DECISION MODIFICATIVE n°4 AU BUDGET PRINCIPAL
16. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU VANNAGE COMMUNAL SUR LE SITE DE LA CHAUSSEE DE MAREUIL SUR LAY
17. AVENANT POUR LE CHANTIER DU MURET MERLON, A L'AIGUILLON SUR MER – LOT 1 : GENIE CIVIL AVEC L'ENTREPRISE LEPINE
18. DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE CHANTIER DU MURET MERLON A L'AIGUILLON SUR MER
19. CONVENTION DE SUPERPOSITION DE LA DIGUE DE L'AIGUILLON SUR MER SUR LA PARCELLE AL 717 AVEC L'ASF FORT ILE ET CAP DE L'AIGUILLON

7.1.5. COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2020

1. Indemnités de fonction du Président et du premier Vice-Président,
2. Adhésion à la démarche de consultation du CDG85 en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires
3. RIFSEEP (régime indemnitaire des agents) : mise en place pour la filière technique et mise à jour pour la filière administrative
4. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie en novembre 2020 : participation financière au titre du budget 2020
5. Décision Modificative n°3 au budget principal : prise en compte d'une réduction de subvention perçue par le SYNERVAL sur l'exercice 2019
6. Projet de création de commissions géographiques sur le bassin versant
7. Informations sur le projet de CTMA du LAY amont
8. Projet de continuité écologique sur les barrages de Morteveuille et de Moricq
9. Chantier du muret merlon : glissement de la digue sur le secteur 4 à l'Aiguillon sur Mer
10. Demande de subvention PAPI pour la restauration de l'ouvrage des Wagons en 2021
11. Décision Modificative n°1 au budget 872 pour correction du Résultat 2019

7.1.6. COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2020

1. Validation du nouveau tableau de composition du Comité Syndical, suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie
2. Modification du nombre des Vice-Présidents
3. Elections du ou des nouveaux Vice-Présidents, le cas échéant
4. Modification du nombre des autres membres du bureau
5. Elections des autres membres du Bureau, le cas échéant,
6. Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent, de catégorie C
7. Ouverture des crédits au quart pour 2021
8. Médecine préventive : adhésion au service proposé par le Centre de Gestion de la Vendée
9. Demande de subvention régionale 2021 pour l'animation du SAGE et du CT Eau
10. Commission géographique Lay amont pour le futur Contrat Territorial
11. Chantier du muret merlon : glissement de la digue sur le secteur 4 à l'Aiguillon sur Mer

7.2. Les décisions du Bureaux

7.2.1. BUREAU DU 10 MARS 2020

1. Choix du prestataire pour la gestion l'exploitation la surveillance et la maintenance des ouvrages de Morteveille, Moricq, le Braud, la Chenolette et la télégestion

7.2.2. BUREAU DU 4 JUIN 2020

1. Attribution de marché pour les travaux de restauration morphologique du lit mineur, d'effacement de petits ouvrages et d'aménagements en berge sur la rivière Smagne
2. CTMA du Lay aval : Travaux de protection des berges par technique mixte, lieu-dit le Clochay. Longueur 800 m
3. Restauration du Fossé Principal de la réserve de Saint Denis du Payré. Longueur 1300 m
4. CTMA Lay aval : Restauration du ruisseau le Fossé Châlon : travaux d'entretien sur la ripisylve travaux de restauration morphologique du cours d'eau
5. - Visites Techniques Approfondies (VTA 2020)
6. Proposition de lancer une AMO pour le siège du SMBL à Mareuil : extension / rénovation du siège actuel ou construction d'un nouveau siège sur Mareuil sur Lay
7. Décision du Président : Broyage et fauchage des digues en 2020

7.2.3. BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2020

1. Reprise du chantier muret merlon à l'Aiguillon sur Mer
2. Mission de négociation foncière avec Vendée Expansion à la Tranche sur Mer
3. Projets d'indemnités du Président et des Vice-Présidents
4. Choix d'une offre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le siège du SMBL à Mareuil (rénovation ou construction)

7.2.4. BUREAU DU 21 OCTOBRE 2020

Pas de décision de Bureau

7.2.5. BUREAU DU 8 DECEMBRE 2020

Pas de décision de Bureau

7.3. Les décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations

1. DP-01-2020 Réserves de substitution : prêt moyen à taux fixe avec échéances constantes : consolidation pour 100 560 €
2. DP-02-2020 Travaux restauration du Braud, emprunt pour 401 421 €
3. DP-03-2020 Travaux de restauration du muret merlon à l'Aiguillon sur Mer : emprunt de 900 000 €
4. Marché de broyage forestier sur les digues fluviales : entreprise GUERINEAU pour 34 488 € TTC.
5. Compromis de cession pour l'acquisition de la parcelle ENS du Département de la Vendée : AB 81 à LA TRANCHE SUR MER au prix des Domaines, soit 600 €.



SMBL

5 rue Hervé de Mareuil

85 320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS